

**Demande de modification des tarifs et conditions de distribution d'électricité relative à une option d'installation d'un compteur n'émettant pas de radiofréquences**

**AFFIRMATION SOLENNELLE**

Je, soussigné, **FRANÇOIS G. HÉBERT**, directeur – Affaires réglementaires et tarifaires pour la division Hydro-Québec Distribution au 75, boulevard René-Lévesque, en la ville de Montréal, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. La présente demande de modification des tarifs et conditions de distribution d'électricité relative à une option d'installation d'un compteur n'émettant pas de radiofréquences, dossier R-3788-2012 a été préparée sous ma supervision et mon contrôle en ce qui concerne la réglementation et la tarification;
2. J'ai une connaissance personnelle des faits allégués dans la présente demande de modification des tarifs et conditions de distribution d'électricité relative à une option d'installation d'un compteur n'émettant pas de radiofréquences en ce qui concerne la réglementation et la tarification;
3. En ce qui concerne la réglementation et la tarification, tous les faits allégués dans ladite demande sont vrais.

Et j'ai signé à Montréal, Québec,  
ce 14 mars 2012

*(s) François G. Hébert*

---

**FRANÇOIS G. HÉBERT**

Déclaré solennellement devant moi,  
à Montréal, Québec, ce 14 mars 2012

*(s) Jocelyne Soucy*

---

Jocelyne Soucy  
Commissaire à l'assermentation pour les districts de  
Montréal et d'Iberville (no. 174381)